

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 6 novembre 2015 à 20 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

**Nombre de conseillers : En exercice : 7                      Présents : 5                      Absents : 2                      Votants : 6**

**Procuration : 1**

**Date de convocation : 2 novembre 2015**

**Présents :** Annie BORDAS, Jacqueline DUPENLOUP, Gilberte GIRARD, Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ, Nicole ROCHE.

**Absents :** Jean BIJASSON, Patricia VALCKE.

**Procuration :** de Jean BIJASSON à Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ

**Secrétaire de séance :** Nicole ROCHE

\*\*\*\*\*

Le compte rendu de la dernière réunion a été envoyé par mail et par courrier aux membres du conseil municipal (il manque le mot « s'engage » dans le paragraphe de la dernière page).

**1 - Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 09.10.15.**

Le conseil municipal, par 6 voix pour  
ADOpte le compte rendu de la réunion du 09 octobre 2015.

Madame le Maire tient à remercier les élus pour leur implication au quotidien dans la vie municipale.

**2 - Demande de prorogation du délai de dépôt d'un Agenda d'Accessibilité Programmée.**

Avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) avaient l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'Ap). Une demande de prorogation pour la mise en conformité des bâtiments, propriétés de la commune de Saint Alban des Villards : mairie, gîte collectif, restaurant communal, église a été envoyée par courrier le 26 septembre ; une délibération doit confirmer cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité relative à l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité programmée.

### **3- Convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL.**

La convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL permet de bénéficier de l'appui du Centre de Gestion pour la gestion des dossiers de retraite des agents et pour toute information concernant ce sujet. Les prestations sont payantes uniquement en cas de demandes précises formulées auprès du Centre de Gestion.

Madame LE MAIRE demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le maire à signer la convention

### **4- Déneigement 2015 – 2016.**

Le 28 août dernier, le sujet du déneigement a été abordé lors d'une réunion rassemblant les élus de St Colomban des Villards et de St Alban des Villards en présence de Monsieur le Sous-Préfet. Ce dernier préconisait une mutualisation de la mission. Ensuite, ce même sujet a été à l'ordre du jour de réunions tenues les 10 septembre, 22 septembre, 25 septembre, 28 septembre, 6 octobre, 12 octobre, 16 octobre et 26 octobre. Madame le Maire présente une synthèse de ces réunions.

- Compte rendu de la réunion du 16 octobre au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Savoie.

Un déneigement mutuel de la vallée des Villards est envisagé. Afin d'écartier tout vice de procédure, il est essentiel que soient parfaitement fixées les conditions d'intervention d'une commune sur l'autre. Pour que l'agent puisse travailler en dehors du périmètre communal, certains critères doivent impérativement être réunis : accord de l'agent, accord de la commune de départ, accord de la commune d'accueil et avis de la commission paritaire. Quand l'agent intervient sur la commune voisine, il est sous la responsabilité du maire de la commune d'accueil.

La durée hebdomadaire de travail ne doit pas dépasser 48 h effectives et 5 jours et demi consécutifs, sur la base de 44 heures en moyenne sur 12 semaines consécutives. Le seuil des heures supplémentaires mensuelles rémunérées est fixé à 25. Un bilan de répartition des heures sera effectué chaque fin de mois. A ce jour, 3 agents de St Colomban sur 4 ont donné leur accord pour venir travailler à St Alban.

Un prestataire de service sera recruté pour effectuer des astreintes et le déneigement durant les week-ends.

Concernant l'agent communal de St Alban, qui a donné son accord pour intervenir à St Colomban (de façon exceptionnelle, précise Mme le Maire), ce dernier ne sera pas inclus dans les tours d'astreinte.

- Déneigement des parkings de la vallée. Six prestataires ont été contactés à cet effet : Martoia BTP, Duverney BTP, Bellot-Mauroz Yves, Bonnivard Joris, Jamen BTP, Darves-Blanc Serge. Les propositions tarifaires devaient être reçues jeudi 5 novembre au plus tard ; le dépouillement des propositions est fixé au lundi 9 novembre.
- Mutualisation du matériel. Daniel Quézel-Ambrunaz fait état du matériel de déneigement, acquis par l'ex CCVG : tracteur FENDT, camion UNIMOG, véhicule HOLDER. Problème d'une étrave qui ne peut plus être utilisée, suite à un accident. La commune de St Colomban souhaite acheter une 2<sup>ème</sup> étrave pour l'UNIMOG, sachant que l'étrave du tracteur est en bon état. Faut-il mutualiser l'achat de l'étrave (coût d'environ 3 700.00 € pour St Alban des Villards) ?

- Décisions du conseil municipal.
  - \* Intervention des employés territoriaux de la commune de Saint Colomban des Villards sur des missions de voirie à Saint Alban des Villards,  
Le conseil municipal, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD**
  - \* Mise à disposition à la commune de Saint Colomban des Villards, à titre exceptionnel, de son employé territorial,  
Le conseil municipal, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD**
  - \* Planning de déneigement des agents et prestataires pour l'hiver 2015 – 2016  
Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le planning de déneigement
  - \* Participation à l'achat de l'étrave (25 % pour St Alban),  
Le conseil municipal, avec 1 abstention (Gilberte Girard), **ACCEPTÉ** la participation à l'achat de l'étrave.
  - \* Déneigement,  
Le conseil municipal, à l'unanimité, **DONNE** mandat aux représentants de la commune pour prendre toutes décisions lors des réunions de travail.
- Convention de mise à disposition des agents techniques. Convention établie entre le 15 novembre 2015 et le 31 mars 2016. Les heures d'intervention des agents et leurs lieux d'action seront relevés et communiqués aux communes (1/4 de participation pour St Alban – ¾ pour St Colomban).

## **5- Décisions modificatives**

Madame Nicole Roche expose aux membres du conseil municipal que pour les travaux de réaménagement du carrefour du Planchamp réalisés en 2012, restait à devoir au Conseil Général une somme de 30 268.05 €. Ce montant a été positionné à l'article 20413 « Projet d'infrastructure » alors que la Trésorerie souhaite un positionnement à l'article 2151 « Réseaux de voirie » ; Mme Roche demande qu'une décision modificative soit par conséquent prise en ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** la décision modificative

## **6 - Point sur la répartition des emprunts des 3 communes de l'ex CCVG**

Madame le Maire expose le détail des dépenses de l'ex CCVG et leur répartition, sur la base des données du Grand Livre. Les emprunts réalisés avant 2008 ont été répartis pour 1/3 pour St Alban et pour 2/3 pour St Colomban. Madame Nicole Roche explique les données des différents tableaux remis aux conseillers et reprend les affectations des investissements de 2008 à 2013, par thème et par commune. A partir de ces données, les hypothèses de répartition des emprunts contractés en 2011, 2012, 2013 sont commentées.

Il est convenu que tous les éléments fournis aux conseillers seront communiqués aux maires de St Colomban des Villards, de Ste Marie de Cuines et à M. le Sous-Préfet, dont l'aide est sollicitée pour une répartition définitive des charges d'annuités de chaque commune.

## **7 - Rénovation actuelle des gîtes du Triadou (peinture, mobilier)**

L'agent communal a repeint l'appartement du premier étage du Triadou (côté terrasse). Un projet de rééquipement en mobilier est présenté au conseil municipal, accompagné d'une grille tarifaire. Il est précisé que l'appartement est loué le mois prochain (en décembre). Une réflexion est à mener sur l'aménagement de la terrasse, côté Sud.

Les dépenses envisagées sont inscrites au budget 2015.

### **8 - Réalisation du Plan Communal de Sauvegarde : délibérations**

Madame le Maire fait état du compte rendu des précédentes réunions animées par M. Martinelly, du cabinet GERISK. Afin d'avancer dans le projet, il est nécessaire de se prononcer sur 3 délibérations :

- Acquisition des moyens d'alerte : haut-parleur adaptable sur un véhicule (de 1 200.00 € à 1500.00 € subventionnés à 60 % si achat effectué avant le 31 décembre)
- Edition des documents DICRIM (environ 250.00 € pour 200 exemplaires)
- Acquisition de petit matériel (5 chasubles, 5 lampes frontales)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE ces trois délibérations

### **9 - Suivi du travail avec le CAUE concernant la réhabilitation du bâtiment du Chef-lieu**

Madame le Maire rend compte des visites effectuées à Celliers et Hautecour, dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment du Chef-lieu.

Celliers : le gîte, non accessible aux personnes à mobilité réduite, est géré par le biais d'une délégation de service public, confiée à une association. La capacité d'accueil de ce bien est modulable, en fonction des demandes. La fréquentation estivale est moyenne et concerne une clientèle familiale fidèle.

Hautecour : le coût de la réhabilitation de « La Maison du Lac » s'est élevé à un million d'euros TTC. Louée essentiellement à des familles du coin pour des week-ends (anniversaires, réunions de familles...) la maison a été inaugurée en 2014. Pas de ski ni de vélo, mais des rassemblements familiaux fréquents font que ce lieu connaît une fréquentation jugée bonne.

Rencontre avec les Gîtes de France : la rencontre a fait ressortir l'importance du positionnement du gîte : en effet, gîte d'étape, gîte rural ou gîte de groupe ne répondent pas aux mêmes normes et ne requièrent pas les mêmes exigences :

- Gîte d'étape : nécessité d'un gérant logé sur place.
- Gîte rural : pas de personnel sur place ; capacité d'accueil inférieure à 16.
- Gîte de groupe : pouvant accueillir de 16 à 100 personnes, doit répondre aux normes « Etablissement Recevant du Public ». Autre possibilité pour ne pas dépendre des normes ERP, proposer 3 appartements avec au moins une grande salle à manger commune.

Madame le Maire précise que le lundi 9 novembre à 14.00 h est programmée la dernière visite, celle des gîtes de Montsapey, à laquelle tous les conseillers sont invités.

M. Dubois, du C.A.U.E, accompagne le projet de réhabilitation du bâtiment du Chef-lieu. Lors de la dernière réunion de travail, plusieurs projets ont été proposés et remis aux conseillers. Afin de recueillir les avis de chacun après examen des projets, il est décidé la mise en place d'une réunion avec tous les conseillers municipaux très prochainement.

### **10 - Questions diverses**

A.F.P.I. La question de la dette auprès de la Chambre d'Agriculture est réglée. La subvention de 4252.98 € a été versée par la commune à l'AFPI et la 4C, de son côté, a versé à la commune la subvention attendue.

Suite à une prise de position de l'AFPI qui a refusé l'aide de la commune pour la gestion de ses écritures comptables, Madame le Maire expose au conseil municipal qu'elle s'abstiendra lors du vote à l'A.G. (à laquelle Mme le Maire représente la commune).

Abattage des cyprès du cimetière. Madame le Maire insiste sur la nécessité de les abattre pour des raisons de sécurité confirmées par les professionnels forestiers. Trois prestataires ont répondu à la demande de devis. Le devis le moins disant (5 274.00 € // O.N.F.) est retenu.

Ancienne école du Premier Villard. Madame le Maire rend compte d'un courrier des locataires du rez de chaussée de l'ancienne école. Ces derniers font état de factures d'électricité anormalement élevées. Il est décidé de reprendre contact avec le maître d'œuvre dans le cadre de la garantie décennale pour expertise.

Arrêté de tirs de prélèvement de loups. La requête de diverses associations environnementalistes contre l'arrêté préfectoral de prélèvement de loups n'a pas été retenue.

Circulation Piste du Merlet. Un mémoire a été déposé auprès du Tribunal Administratif de Grenoble par Mme le Maire contre la requête de Françoise Darves-Blanc.

Loups. Un collectif de maires se rendra à Lus la Croix Haute afin d'évoquer les problèmes de prédation dus aux loups. Mme la sous-préfète de Die a souhaité aborder ce sujet avec les maires de la zone « Glandon ».

A.G. des A.F.P. de Savoie. Annie Bordas s'est rendue à l'A.G. des A.F.P. de Savoie qui se tenait à St Julien Montdenis. Le débroussaillage autour des villages est le point sensible, commun à de nombreuses collectivités.

Ecole des Villards. Annie Bordas qui représente la commune au conseil de l'Ecole Intercommunale, informe que l'école compte actuellement neuf élèves ; deux vont arriver pour la saison d'hiver. Les activités périscolaires sont encadrées par Claire Martin Cocher, Laetitia Cirette et Céline Mangano. Intervention de Marion Henry de l'Ecole de Musique pour un projet de sonorisation ; une rencontre est prévue en fin d'année avec l'école de St Jean d'Arves (autour de la notion de patrimoine) ; un spectacle est en cours de préparation. Le 9 décembre, commémoration de la laïcité (les 100 ans). Le petit effectif constitue une menace pour la prochaine rentrée scolaire.

La parole est donnée **au public** ; la discussion s'engage sur des travaux de nettoyage non effectués au Pont du Rivaud alors que l'ONF s'y était engagé et sur la nécessité de couper, avant qu'ils ne soient trop grands, des arbres qui poussent contre le mur extérieur du cimetière.

Madame le maire lève la séance à 22.50